

Image not found or type unknown



Au sujet d'une cour sans accès

Par **pjulie**, le **24/03/2011** à **19:50**

Bonjour,
Mon bailleur a-t-il le droit de compter dans mes charges les frais d'entretien d'une cour à laquelle je n'ai pas accès et qui, a priori, n'est jamais nettoyée.
A l'avance Merci